

Recherches Minières de ROUEZ : Variscan prié de quitter les lieux.

C'est par un communiqué à l'AFP que Variscan annonce son retrait total de la France, mais qu'y a-t-il derrière cette annonce non officialisée pour l'instant par le gouvernement, pour que cette société « junior » éphémère quitte notre secteur ? Ce n'est pas pour déplaire à l'association Rouez-Environnement et ses adhérents qui ont lutté pendant plus de cinq ans contre ce qu'elle assimile à "une vaste entreprise d'enfumage orchestrée par quelques initiés à leur profit et ceci en toute légalité".

Qu'en pense Rouez-Environnement ?

« Ce communiqué de Variscan se doit selon nos informations, être précisé en particulier en ce qui concerne le permis de recherches de notre secteur dit PER de Tennie. Depuis quelques semaines nous avons connaissance de l'arrêt de recherches à compter du 27 juin 2018, ce qui nous a été confirmé par les services de l'Etat, en l'absence de communiqué officiel, nous avons averti l'ensemble des 17 communes concernées. Cette situation s'explique par l'absence de demande de prolongation du permis dans les délais prévus par le code minier, les turbulences de gouvernance que traverse Variscan ne sont peut être pas étrangères à cette omission, le permis de notre secteur devient ainsi caduque. Donc chez nous Variscan c'est fini et bien fini.

On s'en félicite mais on reste toutefois interrogatifs sur l'évolution dans les autres régions car pour l'instant les autres PER ne sont pas abrogés, l'Etat ayant donné 4 mois à compter du 22 juin à Variscan pour s'expliquer sur la suite qu'elle compte donner à ses titres de prospection.

Cette issue est pour nous une grande satisfaction et la reconnaissance que notre argumentation développée lors des différentes phases d'opposition était fondée, la présence et le soutien sans faille des adhérents ont permis de faire admettre les incongruités et les risques de ce genre de projets douteux. »

L'association va-t-elle se mettre en sommeil ?

« Nous réfléchissons sur la suite à donner à notre raison d'être. Plusieurs arguments nous incitent à la vigilance et la prudence .

L'ancien site minier de Chantepie demeure, nous nous devons de poursuivre notre surveillance afin que l'ensemble des dispositions légales soit respecté, il en va de même pour le projet photovoltaïque qui ne doit pas mettre en péril les travaux de remise en ordre du site effectué ces dernières années. N'oublions pas que l'issue de la concession actuelle est aout 2038, c'est demain, tout peut être remis en cause, notre rôle est donc de transmettre aux futures générations, toutes les informations à notre connaissance, ce qu'il nous a manqué lorsqu'en 2012 la demande de permis de recherches de Variscan nous a éclaté à la figure.

On ne va pas laisser partir Variscan sans lui demander des comptes :

L'octroi d'un permis de recherches minières est consenti par l'Etat, propriétaire du sous-sol, moyennant la publication des résultats des fouilles de l'entreprise détentrice, or quelques rumeurs nous laissent supposer que l'Etat serait prêt à renoncer à cette transmission de données de l'ensemble des Permis moyennant un abandon pur et simple

de Variscan ; un comble quand on sait que toutes les données du BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière) organisme d'Etat , ex employeur des deux dirigeants de Variscan France ,ont été siphonnées par ces derniers et l'utilisées pour appâter les investisseurs et nourrir une spéculation financière bien orchestrée.

L'autre élément du passif que Variscan va emporter en quittant le territoire est le Crédit Impôt Recherche (CIR) perçu au titre des exercices de 2014 à 2016 et s'élevant selon les dernières écritures comptables à 1million 350000 dollars australiens soit un peu plus de 855 000 euros versés par le fisc français. L'absence de résultat et de bonne fin d'utilisation de cette subvention est aisée à démontrer et notre association ne comprendrait pas qu'un remboursement immédiat ne soit pas exigé.

Ainsi les peu glorieuses tribulations de Variscan sur notre région sont du passé, mais il est plus qu'urgent que la réforme du code minier toujours en chantier tienne compte de ces errements dans sa prochaine mouture pour éviter de nouvelles dérives. »